

Réunion du 29 juin 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danièle DILIGENT, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Rémi BERTRAND

**N° CP/2015/178 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier
- 1221
Déclaration de projet pour l'aménagement de la Voie de Liaison
Intercommunale Ouest (VLIO) - section sud à Eckbolsheim,
Wolfisheim, Holtzheim et Lingolsheim**

- . Vu le code de l'environnement et notamment les articles L123-1 et L126-1;
- . Vu le code de l'expropriation et notamment les articles L121-1 et suivants;
- . Vu la délibération du 17 juin 2013 de la commission permanente autorisant le président du conseil général à demander au Préfet de soumettre l'opération VLIO-section sud à l'enquête publique;
- . Vu l'arrêté préfectoral du 25 juillet 2014 portant sur la déclaration d'utilité publique, la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Holtzheim, Lingolsheim, Eckbolsheim et Wolfisheim et à l'autorisation de réalisation des aménagements hydrauliques;
- . Vu le procès-verbal du 28 octobre 2013 de la réunion du 22 octobre 2013 d'examen conjoint de la mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme des communes de Holtzheim et Eckbolsheim et des Plans d'Occupation des Sols de Lingolsheim et Wolfisheim;
- . Vu l'étude d'impact;
- . Vu l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement en date du 25 octobre 2013;
- . Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 15 septembre au 17 octobre 2014 et qui a porté sur la déclaration d'utilité publique, la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Holtzheim, Lingolsheim, Eckbolsheim et Wolfisheim et à l'autorisation de réalisation des aménagements hydrauliques;
- . Vu le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur;

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- prend acte de l'avis favorable sans réserve de Monsieur le commissaire-enquêteur sur la déclaration d'utilité publique, sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Holtzheim, Lingolsheim, Eckbolsheim et Wolfisheim et au titre des articles L211-1

et suivants du code de l'environnement et au titre des articles L214-1 et suivants du code de l'environnement;

- décide de donner suite aux recommandations du commissaire-enquêteur :
 - . que le programme VLIO soit réalisé dans sa totalité (opération VLIO sud et opération VLIO nord) le plus rapidement possible;
 - . qu'il soit procédé à des mesures de bruits rayonnés en situation réelle, après mise en service, en informant les habitants riverains concernés.

- approuve et déclare d'intérêt général le projet de VLIO-section sud pour les motifs et considérations suivants :
 - . elle s'inscrit dans une démarche globale de renforcement du système de transport multimodal, au service de la qualité de vie et du développement de l'ouest strasbourgeois. Elle pourra ainsi contribuer à la mise en œuvre d'un maillage du réseau principal qui structurera le développement urbain de ce territoire.
 - . elle permettra d'améliorer les liaisons entre les communes de la première couronne ouest de l'Eurométropole tout en réduisant le volume de trafic intercommunal actuellement supporté par les communes de Holtzheim, Wolfisheim et Eckbolsheim;
 - . elle rend possible, en déviant une partie du trafic du cœur des villages, la réappropriation et la valorisation de l'espace public pour des usages plus urbains, et la réalisation de projets en vue de rendre la route plus adaptée aux besoins des habitants, des cyclistes et des piétons, tout en améliorant la disponibilité d'usage des transports collectifs déjà en place et de ceux programmés par l'Eurométropole (extension de ligne de tramway, Bus à Haut Niveau de Service de Rcade, ...);
 - . elle induit une amélioration de la qualité de vie des habitants et une réduction des nuisances qu'ils subissent actuellement (bruit, air) du fait du trafic et des dysfonctionnements constatés (encombrements aux heures de pointes notamment);
 - . sa conception est calibrée pour les besoins locaux et s'adapte au contexte urbain (voie traitée sous forme de boulevard urbain) ou rural (caractéristiques de route « rase-campagne »);
 - . vis-à-vis des modes doux, les nombreux aménagements cyclables prévus dans le projet viendront compléter et renforcer le réseau cyclable et de larges cheminements piétons sont également prévus dans les secteurs destinés à être urbanisés.
 - . le tracé retenu se veut le plus respectueux de l'environnement, grâce à la prise en compte dans sa conception même des enjeux environnementaux et aux mesures prises successivement pour éviter et réduire les impacts et, au final, compenser les impacts résiduels du projet (comme la réalisation de nombreux passages à petite faune, la création d'un complexe de mares pour le crapaud vert, la réalisation de plantations d'alignement,...)
 - . en matière de gestion de l'eau, la transparence hydraulique de l'infrastructure dans la zone inondable de la Bruche est assurée notamment par deux grands viaducs, et la mise en place d'un réseau d'assainissement avec collecte des eaux de ruissellement dans des ouvrages étanches, leur traitement et leur rejet à débit limité dans le milieu naturel, permet de respecter les milieux naturels, voire constitue même une amélioration importante sur les routes départementales réaménagées et pour lesquelles aucun dispositif de traitement n'existe actuellement.

- autorise sur ces bases son président à demander à Monsieur le Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin de déclarer d'utilité publique les acquisitions foncières et travaux nécessaires à la réalisation de la VLIO - section sud, d'approuver la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Holtzheim, Lingolsheim, Eckbolsheim et Wolfisheim, et d'autoriser la réalisation des aménagements hydrauliques de ce projet.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20150629-lmc193625-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 06/07/15